



# PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 18/04/2023

### **INFLUENZA AVIAIRE**

#### **Influenza aviaire : levée de la zone de contrôle temporaire départementale**

En février dernier, le département du Bas-Rhin a été placé en zone de contrôle temporaire vis-à-vis de l'influenza aviaire. Cette mesure visait à lutter contre la propagation de cette maladie très contagieuse et propre aux oiseaux.

Les signalements des cas de mortalité d'oiseaux sauvages en très nette baisse depuis plusieurs semaines, et les résultats favorables des analyses de laboratoire depuis le 10 mars 2023 dans le Bas-Rhin et le 15 mars dans les départements limitrophes, indiquent une stabilisation de la situation dans le département, ainsi que dans l'ensemble de la région Grand-Est.

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation, la Préfète du Bas-Rhin a décidé de lever la zone contrôle de temporaire couvrant l'ensemble des communes du département.

Néanmoins, il est rappelé que le niveau de risque épizootique vis-à-vis de l'influenza aviaire, édicté par un arrêté national, reste toujours au niveau « élevé », et ce, depuis le 8 novembre 2022 sur tout le territoire métropolitain. En conséquence, les obligations de confinement de tous les oiseaux d'élevage et les interdictions de rassemblement de volailles demeurent. Les mesures de biosécurité doivent encore être rigoureusement appliquées dans tous les élevages.

Il demeure aussi interdit, en tout temps et en tous lieux, de ramasser des oiseaux sauvages vivants ou morts et de les transporter. Il est spécifiquement demandé de ne pas s'approcher ni de nourrir les oiseaux sauvages.

Toute mortalité d'oiseaux sauvages dans le département, sans cause évidente, doit être signalée à l'antenne départementale de l'Office français de la biodiversité au numéro suivant : 06 07 69 91 31 ou par courriel au [sd67@ofb.gouv.fr](mailto:sd67@ofb.gouv.fr).

**RAPPEL : La consommation de viande, de foie gras et d'œufs et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'homme**

## Contact presse

Service de la Communication Interministérielle  
Tél : 06 45 59 26 76  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin

Tél : 03 88 21 67 68

[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)